

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 2 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 26 janvier 2024	Date d'affichage : 07/02/2024
---------------------------------------	-------------------------------

Membres en exercice : 40	Membres présents : 21
Procurations : 3	Nombre de votes : 24
Pour : 24	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANTONETTI Jean-Marie - BALDOVINI Anthony - BUSSETTA Jean-Yves - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent - MAURIZI Pancrace - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISTORESIS-RAMAZOTTI Jeanne - RICCIARDI-SAEZ Célia - SANTELLI Jean-Baptiste - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique) - MARIANI Marthe (à ALESSANDRINI Anthony) - TADDEI Laurence (à PISTORESIS-RAMAZOTTI Jeanne)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CORONA Jean - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - MEDORI Séverin - NOIRAUT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIRAS Marie-Antoinette - ROSSI Pierre -

OBJET : Création de 3 courts de tennis – modification du plan de financement

Le Président expose au conseil qu'il est nécessaire de mettre à jour le plan de financement de l'opération « création de 3 courts de tennis au sein du complexe sportif de Casabianda » approuvé par ce conseil à la faveur d'une délibération prise le 10 février 2023 et ce afin de solliciter le soutien financier de l'Etat en remplacement de celui, plus spécifique, de l'Agence Nationale du Sport.

Les montants arrêtés à l'occasion de la précédente délibération restent inchangés.

Le Président porte également à la connaissance du conseil que la Collectivité de Corse a d'ores et déjà attribué à notre établissement son soutien, tel que demandé dans le cadre de la création des courts.

Le nouveau plan de financement est ainsi redéfini :

Financeurs	Taux d'intervention	Montant HT
Collectivité de Corse	55%	220 634 €
Fédération française de tennis	Forfaitaire	20 000 €
Etat	20%	80 212 €
Communauté de communes	20%	80 212 €
Total	100%	401 058 €

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Approuve le rapport présenté,

Demande au président de solliciter le concours de l'Etat et de la Fédération française de tennis afin de compléter le plan de financement de l'opération en objet.

Pour : 2h Contre : 0 Nuls : 1

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
Jean Claude Franceschi



Multiple handwritten signatures in blue and black ink, including a prominent signature 'B. Villum' and several other illegible signatures.